

Bernard KOESTEL
Huissier de Justice
5, Rue Engelmann - BP 3008
68070 MULHOUSE Cedex
Tél : 03.89.45.61.37 - Fax : 03.89.45.95.49

SECOND ORIGINAL



Dressé le

SAMEDI PREMIER SEPTEMBRE

DEUX MILLE DOUZE,

A la requête de :

Ass. LE FARDIER DE CUGNOT,
13 rue Notre Dame
55190 VOID-VACON,

Association agissant par son Président en exercice, M. Serge ROBERT

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Dressé le SAMEDI PREMIER SEPTEMBRE
DEUX MILLE DOUZE, à partir de 10 h, à MULHOUSE,

A LA DEMANDE DE:

Ass. LE FARDIER DE CUGNOT,
13 rue Notre Dame
55190 VOID-VACON,
Association agissant par son Président en exercice, M. Serge ROBERT,

LEQUEL DECLARE :

« Le fardier de Cugnot est un engin à vapeur considéré comme le premier véhicule automobile de l'Histoire.

L'association « Le fardier de Cugnot » en est le propriétaire, elle est chargée de le faire vivre et de l'entretenir.

Une réplique de ce véhicule a été construite il y a deux ans, sous l'égide de notre association.

Nous souhaitons désormais faire homologuer les performances de cette réplique, et plus particulièrement la durée pendant laquelle le fardier peut rouler sans rechargement, à savoir sans ré-alimenter le feu avec un quelconque combustible qui chauffe la cuve d'eau, soit à circuler en partant d'une chauffe maximale de l'eau, et de la vapeur qui en est générée.

En conséquence, il y a aura lieu de constater qu'après la mise en pression maximale de l'engin et qu'après son démarrage il ne sera apporté aucun nouvel appoint de combustible, que l'engin ne marquera aucun arrêt, et qu'il devra circuler le plus longtemps possible, et ainsi relever et chronométrer le temps qu'il le pourra.

Nous allons à cet effet circuler sur la piste de la Cité de l'Automobile de MULHOUSE sous votre contrôle »



Déférant à cette réquisition,
Je soussigné Bernard KOESTEL, Huissier de Justice
A la résidence de MULHOUSE, y demeurant 5 rue Engelmann,

Me transporte ce jour, samedi 1^{er} septembre 2012 à partir de 10 h
A MULHOUSE, 192 avenue de Colmar, sur le site du circuit de la Cité de
l'Automobile,

Où étant, je rencontre :

- M. Martin BIJU-DUVAL, directeur d'exploitation de la Cité de
l'AUTOMOBILE,
- M. Serge ROBERT, président de l'association « Le fardier de Cugnot »
(VOID VACON),
- M. Christophe HENRY, trésorier adjoint de l'association « Le fardier de
Cugnot » et mécanicien,
- M. Jean-Paul MARTIN, secrétaire de l'association « Le fardier de
Cugnot »,

En compagnie desquels j'assiste à l'ensemble des opérations que je vais
décrire ci-après ainsi que voir, constater et photographier ainsi qu'il suit :

Il règne ce jour un temps relativement maussade et pluvieux, et des
températures relativement fraîches pour la saison.

En ma présence, vers 10 h, il y a eu mise en chauffe de la chaudière à vapeur
du fardier qui dans son dispositif comporte une cuve renfermant l'eau
nécessaire à la production de la vapeur, ladite cuve étant disposée au-dessus
d'un foyer alimenté par des bûches en bois de hêtre.

La contenance au départ et à cet instant de la cuve est d'environ 175 litres
d'eau.

J'assiste à l'approvisionnement du foyer, ce pour permettre la montée en
température de l'eau.

Je constate que pour l'ensemble de la mise en pression utile trois brouettes
de bûches de bois furent nécessaires.







Suite au suivi de la montée en pression du fardier, notamment par MM. ROBERT et HENRY, ces derniers déclarent vers 11 h 20 que la pression de vapeur utile est atteinte et qu'il ne sera pas rajouté de combustible dans le foyer.

En conséquence il a été décidé à cet instance de donner le départ à l'engin et qu'ainsi celui-ci en parcourant la piste du circuit de la Cité de l'Automobile devra circuler sans s'arrêter, sous mon contrôle, jusqu'à ce que la pression de vapeur produite et utile ne pourra plus permettre au fardier d'avancer.

L'engin est sous la conduite de MM. ROBERT et HENRY.



Sous une pluie fine et continue, l'engin entreprend de progresser sur le circuit ainsi déterminé.
Je le suis au pas.





Je constate que le fardier roule sans s'arrêter pendant une heure trente-trois minutes vingt-neuf secondes et quatre-vingt quatorze dixièmes de secondes (1h 33' 29'' 94''').

Après l'arrêt du fardier, il est procédé à une mesure du volume d'eau subsistant dans la cuve.

Je constate qu'il y subsiste environ 70 litres d'eau.



Fin des vacations à 13 h 45.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat ainsi que visé et intégré les douze (12) photographies prises par mes soins, et annexé les trente-neuf (39) photographies prises par mes soins, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

DONT PROCES-VERBAL



BERNARD KOESTEL
HUISSIER DE JUSTICE